



Réf. Farde e-Assemblées : 2351333

N° OJ : 66

Projet d'Arrêté - Conseil du 29/06/2020

Objet : Subside 2020 à l'association de fait Les Habitants et Commerçants du Boulevard de Dixmude.- Montant :
1.250,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu les articles 93 et 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2001 y relative;

Vu la délibération du Conseil communal approuvant le budget pour l'exercice budgétaire de 2020;

Vu les crédits inscrits à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de l'exercice budgétaire de 2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1 : Octroyer un subside pour un montant de 1.250,00 EUR à l'article 52009/32201 du budget ordinaire 2020 à l'association de fait "Les Habitants et commerçants du blv de dixmude", pour l'organisation de fêtes de quartier.

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 52009/32201 du budget ordinaire 2020

Annexes :